



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du 24 mai 2023**

**Préavis municipal No. 35/2023 – Demande d'un crédit de CHF
210'000.- TTC pour la création d'un abri de bus aux Mélèzes au
Chemin de la Redoute**

Le Conseil communal a refusé par 24 non, 16 oui et 1 abstention :

1. d'accorder un crédit de ~~CHF 210'000.- TTC~~ CHF 158'100.- TTC pour la création d'un arrêt de bus aux Mélèzes, tel qu'amendé :

Amendement de la commission : Diminution de la réserve économique de CHF 23'400.- HT pour la ramener à 0.- Approuvé par 40 oui, 1 non et 0 abstention.

Amendement de M. le Conseiller François Krull : diminuer le crédit de CHF 24'700 HT (suppression de l'abribus). Approuvé par 25 oui, 11 non et 5 abstentions.

2. de financer cette opération par la trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch.7 du Règlement du conseil communal,

3. d'amortir ce montant sur une période de 10 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

Prangins, le 24 mai 2023

Extrait conforme, le certifie

Giovanna Bachmann

Présidente



Dominique Rogers

Secrétaire

Avis affiché au pilier public du 26 mai au 4 juin 2023

« Conformément aux articles 110 et ss. LEP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal »